

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MOURET

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	10

Date de convocation :
3/10/2024

Date d'affichage :

OBJET DE LA DELIBERATION
Rapport 2023 sur le prix et la
qualité du service (RPQS) en
matière d'assainissement -
Communauté de Communes
Conques Marcillac

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture par voie
dématérialisée le 16/10/2024

Et publication
ou notification du :

Séance du **jeudi 10 octobre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre
et le dix du mois d'octobre à 20 heures 30,
Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est
réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous
la présidence de Monsieur ISSALYS Gabriel.

Présents 10 : Mesdames Claudine BOSC, Brigitte COMBOUL, Pauline
GAYRARD.

Messieurs Guillaume BOUSQUET, Florent CAPELLE, Laurent
CARLES, Fernand CASTANIER, Hubert FONTAINE, Gabriel
ISSALYS, Laurent PRADELS.

Absents excusés 3: Mesdames Laurence LECAM, Sylvie LESTRADE
Monsieur Jean-Michel COSTES

Secrétaire : Madame Pauline GAYRARD

Monsieur le Maire rappelle qu'aux termes de l'article L 2224-5 du CGCT, il
convient de présenter au Conseil municipal le rapport annuel 2023 sur le
prix et la qualité du service public de l'assainissement.

M. le Maire expose les principaux éléments (nombre d'usagers, tarifs,
performances des installations, etc.) figurant dans le rapport annexé à la
présente qui porte à la fois sur l'assainissement collectif et non collectif.

Cette communication entendue, le Conseil municipal

- prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service
assainissement pour l'année 2023, établi par la Communauté de
Communes Conques Marcillac.

Fait et délibéré à Mouret, les jours, mois et an susdits ;

Ont signé au registre tous les conseillers présents.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Gabriel ISSALYS

